

MAJ 03/2022

Synthèse des dispositifs de décarbonation de l'industrie

VOUS SOUHAITEZ

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE VOTRE SITE INDUSTRIEL ?

CE DOCUMENT REPREND EN DÉTAIL LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS D'AIDE ET VOUS AIDERA À VOUS DIRIGER VERS LE PLUS ADAPTÉ.

Suivant votre type d'entreprise ou votre projet, vous avez une **vision d'ensemble** des différents dispositifs :

Page 3 :

Les projets conséquents (montant d'investissement élevé) plutôt tournés vers les grandes entreprises (GE)

Page 4 :

Les dispositifs plutôt réservés aux petites et moyennes entreprises (PME)

Attention certains des dispositifs présentés dans les visions d'ensemble sont éligibles à toutes les entreprises (PME ou GE). Les critères d'éligibilité sont précisés dans les pages détaillées de chaque dispositif.

Catégorie	Effectifs	Chiffre d'affaires annuel	Bilan annuel total
Grande entreprise	Toute entreprise n'entrant pas dans les critères ci-dessous		
Moyenne entreprise	< 250	≤ 50 Millions d'€	OU ≤ 43 Millions d'€
Petite entreprise	< 50	≤ 10 Millions d'€	OU ≤ 10 Millions d'€

Dans la vision d'ensemble, vous avez des liens vers **les pages détaillées** de chaque dispositif. Vous aurez alors tous les détails : conditions d'éligibilité, dates de dépôts, montant des aides, lien vers les sites et contacts des référents.

Vous pouvez revenir à tout moment sur les visions d'ensemble en cliquant en bas à droite.

VISION GRANDES ENTREPRISES D'ENSEMBLE

PROJET(S) DE RÉDUCTION DES GES D'UN SITE INDUSTRIEL

 **GUICHET
Décarbonation ASP**

Investissement < 3 M€

Système de récupération de chaleur, système de suivi et pilotage, électrification, calorifugeage

Aide à l'achat du matériel

 [+ de détails page 5](#)

**AAP Compétitivité
énergétique des entreprises**

Objectif - 10% conso du site

Contrat de partenariat pluriannuel : Programme d'actions d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables

Aide à l'investissement

 [+ de détails page 12](#)

PROJET(S) D'INNOVATION

DEMIBaC

R&D et démonstrateurs de solutions innovantes de décarbonation industrielle

Investissement > 1,5 M€

Solution de décarbonation innovante (briques technologiques, composants, équipements, procédés, intrants)

Efficacité énergétique
Décarbonation mix énergétique
Décarbonation process industrielle
Captage, stockage et valorisation CO2

 [+ de détails page 8](#)

 **AAP DECARB – France 2030**

Projets de décarbonation > 3 M€

DISPOSITIF ADEME EN COURS D'ELABORATION – PREVU FIN 2022

PROJET(S) DE PRODUCTION ENERGIE BAS CARBONE

**CHAUDIERE
BIOMASSE**

Installation d'une chaudière biomasse pour process industrielle

Financement études
Aide à l'investissement

 [+ de détails page 6](#)

AMI GREEN PPA

Contrats d'achat d'électricité photovoltaïque en gré à gré

Dispositif de soutien à l'achat d'électricité renouvelable et locale en circuit court

Financement d'étude opportunité
Accompagnement AMO
Aide à l'investissement

 [+ de détails page 14](#)

OFFRE DE SOLUTION

SOLInBaC

Soutien de l'offre de solutions de décarbonation des industriels

Investissement > 1 M€

Soutien aux investissements productifs des fournisseurs de solutions de décarbonation

Aide à l'investissement

 [+ de détails page 9](#)

SANS OUBLIER LES DISPOSITIFS HABITUELS :

Aide à la décision :

- Audit énergétique
- Etude de faisabilité

[+ de détails page 15](#)

Initiative ACT :

- Elaborer / évaluer sa stratégie bas carbone

[+ de détails page 10](#)

Fonds Chaleur ADEME :

- Récupération de chaleur fatale
- Géothermie
- Solaire thermique
- Raccordement à un réseau de chaleur

Dispositifs des CEE :

- Récup chaleur et/ou optimisation compresseur
- Récup chaleur et/ou optimisation groupe froid
- Installation de variateur de vitesse
- LED, presse à injection électrique...

VISION PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES D'ENSEMBLE

PROJET(S) DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE D'UN SITE DE PRODUCTION



GUICHET Décarbonation ASP

Système de récupération de chaleur, système de suivi et pilotage, électrification, calorifugeage

Aide à l'achat du matériel



[+ de détails page 5](#)

SORTIE DU FOSSILE

Accompagnement vers la sortie des énergies fossiles hors « réseau » (charbon, fioul, propane, butane,...)

Aide à la décision et aide à l'invest



[+ de détails page 13](#)



TREMLIN pour la transition écologique

Géothermie, chaudière biomasse, solaire thermique

Forfait d'aide unitaire par action



[+ de détails page 7](#)

INNOVATION / OFFRE DE SOLUTION

IBaC PME

R&D et démonstrateurs de solutions innovantes de décarbonation industrielle

Dépense éligibles > 300 k€

Efficacité énergétique / Décarbonation mix énergétique ou process industriel / Captage, stockage et valorisation CO₂



[+ de détails page 8](#)

DIAGNOSTIC

[+ de détails page 10](#)

Diag Eco-Flux

bpfifrance



Accompagnement personnalisé sur 12 mois pour réduire les déchets et consos d'énergie, d'eau et matière

Coût : 2 000 à 3 000 €

Diag Décarbon'Action

bpfifrance



Accompagnement externe sur 12 jours pour mesurer les émissions de GES et définir un plan d'action

Coût : 4 000 €

SOLInBaC

Soutien aux investissements productifs des fournisseurs de solutions de décarbonation

Investissement > 1 M€



[+ de détails page 9](#)

PRÊT SANS GARANTIE

[+ de détails page 11](#)

Prêt vert ADEME - BPI

bpfifrance



Projets écologiques

Prêt Economies d'Énergies

bpfifrance

Projets éligibles aux CEE

SANS OUBLIER LES DISPOSITIFS HABITUELS :

Aide à la décision (ADEME et Région NA)

Aide au financement d'un audit énergétique ou d'une étude de faisabilité

[+ de détails page 15](#)

Fonds Chaleur ADEME

- Chaudière biomasse
- Récupération chaleur fatale
- Raccordement à un réseau de chaleur
- Solaire thermique
- Géothermie

Dispositifs des CEE

- Récup chaleur et/ou optimisation compresseur
- Récup chaleur et/ou optimisation groupe froid
- Installation de variateur de vitesse
- LED, presse à injection électrique...

Guichet Décarbonation

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Entreprises manufacturières
Investissement ≤ 3M €

DISPOSITIF ASP

Pour toutes questions : industrieEE-decarbonation@asp-public.fr

MODALITÉS :

- Procédure simplifiée : liste de matériels pré-établie
- Dépôt dossier et devis sur le site de l'ASP
- Remboursement sur présentation facture

Ouvert jusqu'au
31 décembre 2022

FINANCEMENT :

- AVEC : frais d'installation, de mise en route, de formation
- SANS : transport, maintenance, étude préalable
- Cumulable avec CEE, non cumulable avec autres aides publiques
- Soumis au régime d'aides "De Minimis"

AIDE À L'ACHAT

30 % GRANDES ENTREPRISES

40 % MOYENNES

50 % PETITES

ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES :

Récupération d'énergie fatale :

- Échangeurs thermiques (hors groupe froid et air comprimé), hotte et dispositif de captage, chaudière de récupération
- Système de préchauffage par contact direct (hors groupe froid)
- Système récupération d'énergie de freinage

Valorisation énergie fatale :

- Matériel de valorisation sous forme de chaleur ou sous forme d'électricité
- Système de création de frigories (récupération de calories)
- PAC à recompression mécanique de vapeur (hors groupe froid et hors chauffage des locaux)
- PAC à usage procédé industriel (> 70°C)

Matériel réduisant les pertes thermiques

- Matériels de calorifugeage (hors points singuliers)
- Lignes de retours condensats, purgeurs vapeur, vannes de sectionnement (pour ne pas alimenter les machines à l'arrêt)

Système de mesure et d'optimisation :

- Capteur de mesure ou enregistreur, éventuellement accompagné d'un logiciel
- Système de mesure ou pilotage centralisé, éventuellement accompagné d'un logiciel
- Variateur de vitesse ou autre matériel de régulation énergétique pour four, chaudière, séchoir, compresseur ou turbine à vapeur
- Système de mise sous vide

Matériel en substitution d'un matériel équivalent utilisant de l'énergie fossile* :

- Fours industriels électriques
- Brûleurs autorécupérateurs / régénératifs / micromodulants / à oxy-combustion
- Chauffage électrique (process industriel) par infrarouge, à haute fréquence, par ultraviolet, micro-ondes, par induction
- Matériel de séparation
- Matériel de désinfection par UV ou de pasteurisation à froid
- Raccordement à un réseau de chaleur/froid

* Dans la limite de 200 000 € d'aide

AAP BCIAT

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes entreprises
Équipement > 12 GWh/an

DISPOSITIF ADEME

Référent : emilie.rabeteau@ademe.fr

MODALITÉS :

Aide à l'investissement pour l'installation d'une chaudière biomasse (> 12 GWh/an) pour process industriel. Validation en amont par la Direction Régionale de l'ADEME avant dépôt

**DATE DE DEPOT 2022
A VENIR**

FINANCEMENT

Assiette : Coût solution biomasse -
Coût de référence (scénario gaz)

SUBVENTION MAXIMALE DE L'ASSIETTE

45 % GRANDES ENTREPRISES	
55 % MOYENNES	65 % PETITES

LIEN

[Lien à venir](#)

FONDS CHALEUR :

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes entreprises

Chaudière biomasse de 1,2 à 12 GWh / an

DISPOSITIF ADEME

Référent : référent ADEME départemental ([liste sur site internet ADEME Nouvelle-Aquitaine](#))

Dispositif pérenne
Dépôt tout au long de
l'année

MODALITÉS :

Aide à l'investissement pour l'installation d'une chaudière biomasse (entre 1,2 GWh et 12 GWh/an) pour process industriel, chauffage, froid et cogénération.

FINANCEMENT :

Aide forfaitaire par tranche marginale de MWh EnR produits sur 20 ans
De 0 à 600 MWh => 9 €/MWh
De 1 200 à 3 000 MWh => 5 €/MWh
De 3 001 à 6 000 MWh => 3 €/MWh
De 6 000 à 12 000 MWh => 1 €/MWh

LIEN

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-a-linstallation-production-chaaleur-biomasse-bois?cible=79>

Pour les chaudières biomasses < 1,2 GWh : voir dispositif TREMLIN page 7

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
TPE – PME seulement
Hors auto-entrepreneur
ou entreprise créée < 2 ans

TREMPLIN Pour la transition écologique

DISPOSITIF ADEME

Référent : raphael.chanelliere@ademe.fr

Ouvert jusqu'à fin 2022 ou
épuisement des fonds

MODALITÉS :

- Procédure simplifiée : liste d'actions pré-établie, financement sur présentation devis
- Dépôt dossier directement sur le site de l'ADEME
- Remboursement sur présentation facture
- Ouvert jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière

FINANCEMENT :

- Montant financement entre 5 k€ et 200 k€ par entreprise. **Montant d'aide plafonné à 80 % des dépenses**
- Cumulable avec les CEE, soumis au régime d'aides "De Minimis". Non cumulable avec le Crédit d'Impôt

ACTIONS ÉLIGIBLES ET MONTANTS FORFAITAIRES MAXIMAUX :

Audit et mise en place stratégie énergétique (toute entreprise)

Stratégie ACT® : élaborer le plan d'action	25 k€
Stratégie ACT® : évaluation des actions	4 k€

Chaleur ou froid renouvelable (seulement bâtiment industriel ou agricole existant)

Installation géothermique	440 €/MWh
Géocooling	100 €/MWh
Pompe à chaleur (PAC) solarothermique	160 €/MWh
Solaire thermique	900 €/MWh
Raccordement réseau de chaleur/froid	340 €/mètre linéaire
Chaudière biomasse inférieur à 1200 MWh/an	260 €/MWh

AAP DEMIBaC

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Toutes entreprises
Investissement > 1,5 Millions d'€

Démonstrateurs industriels bas carbone

Projets innovants tournés vers la décarbonation industrielle, selon une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Efficacité énergétique
- Décarbonation de la chaleur ou du mix énergétique
- Décarbonation d'un process industriel
- Captage, stockage, transport et valorisation du Carbone

Prochaines relèves :
15/04/2022
17/10/2022

Volet 1 : développement briques technologiques et actions de démonstration
Généralement porté par des académiciens ou des industriels de l'offre (TRL ≥ 6)

Volet 2 : installation sur un site industriel d'une solution innovante pilote
Généralement porté par un consortium d'un ou plusieurs industriels (TRL 7-9)

INTENSITÉ AIDE :

Collaboratif : consortium d'entreprises avec au moins une PME **et/ou** un organisme de recherche

Taille entreprise	R&D		Développement Expérimental	
	Collaboratif	Unique	Collaboratif	Unique
Grande	65 %	50 %	40 %	25 %
Moyenne	75 %	60 %	50 %	35 %
Petite	80 %	70 %	60 %	45 %

LIEN

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220203/aap-developpement-briques-technologiques-demonstrateurs-realisations?cible=79>

AAP IBaC PME

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
PME seulement
Investissement < 1,5 Millions d'€

Industrie Bas Carbone ciblée PME

Projets portés par des PME développant des méthodologies, des technologies, des solutions industrielles et des services innovants dans le domaine de la décarbonation.

- Efficacité énergétique
- Décarbonation de la chaleur ou du mix énergétique
- Décarbonation d'un process industriel
- Captage, stockage, transport et valorisation du Carbone

Ouvert jusqu'au
15/04/2022

FINANCEMENT :

100% sous forme de subvention
Dépense éligibles > 300 k€
Non Collaboratif

INTENSITÉ DE L'AIDE SELON TAILLE DE L'ENTREPRISE

35 % MOYENNES

45 % PETITES

LIEN

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220203/aap-developpement-briques-technologiques-services-pme-decarbonation>

AAP SOLinBaC

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Entreprises offreuseuses de solutions
Coût total projet > 1 Million d'€

Soutien à l'industrialisation de solutions de décarbonation de l'industrie

Prochaines relèves :
16/05/2022
15/09/2022

Projets matures ou innovants :

- => De créations de nouvelles unités de production de solutions de décarbonation
- => D'investissements dans des unités de production existantes pour **augmenter leurs capacités de production**, les rendre plus productives/flexibles ou les diversifier.

Solutions industrielles :

- Briques technologiques / procédés
- Intrants et produits nécessaires au procédé de décarbonation
- Équipements / composants
- Systèmes (dont aspects numériques optimisation/pilotage)

Levier(s) d'action :

- Efficacité énergétique
- Décarbonation de la chaleur ou du mix énergétique
- Décarbonation d'un process industriel
- Captage, stockage, transport et valorisation du Carbone

FINANCEMENT :

100% sous forme de subvention

INTENSITÉ DE L'AIDE SELON TAILLE DE L'ENTREPRISE

15 % GRANDES

25 % MOYENNES

35 % PETITES

LIEN

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220204/soutien-loffre-solutions-decarbonation-industriels>

AAP ZIBAC

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Zones industrielles
Projet > 500 k€

Zones Industrielles Bas Carbone

Prochaines relèves :
16/05/2022
15/09/2022

Territoires visés : Zones Industrielles à fort enjeu carbone (Zones Industriale-Portuaires, plateformes chimiques, ...) et territoires regroupant des sites énérgo-intensifs ou fortement émetteurs

Accompagnement de la zone dans sa définition de leurs programmes de décarbonation :

- => Construire la **trajectoire de décarbonation** de la zone industrielle
- => **Structurer une gouvernance** autour d'un consortium et fédérer les acteurs du territoire
- => **Accompagner dans la durée** la cohérence des investissements nécessaires

FINANCEMENT :

100% sous forme de subvention
Salaires / études / Frais de structuration

INTENSITÉ DE L'AIDE SELON TAILLE DE L'ENTREPRISE

50 % GRANDES

60 % MOYENNES

70 % PETITES

LIEN

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220204/favoriser-developpement-zones-industrielles-bas-carbone?cible=79>

Diag Eco-Flux

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Entreprises entre 20 et 250 salariés

Ouvert toute l'année, dans la limite de l'enveloppe disponible

DISPOSITIF BPI / ADEME

Réaliser des économies en réduisant les déchets, pertes en énergie, matière et eau.

Intervenant d'un expert externe sur une période de 12 mois :

- ÉTAPE 1 : analyse des pratiques (1er mois)
- ÉTAPE 2 : définition d'un plan d'action (2ème mois)
- ÉTAPE 3 : mise en œuvre des actions (pendant 12 mois)
- ÉTAPE 4 : évaluation des actions

COÛT TOTAL
(après subvention)

20 à 49 salariés : 2 000 €

50 à 250 salariés : 3 000 €

LIEN <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/diag-eco-flux>

Diag Décarbon'action

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
PME/ETI ≤ 500 salariés n'ayant jamais fait de bilan GES

Ouvert toute l'année

DISPOSITIF BPI / ADEME

Baisser les émissions de Gaz à Effets de Serre d'un site industriel

Intervenant d'un expert externe sur une période de 12 jours :

- ÉTAPE 1 : Mesure des émissions de GES Scope 1, 2 et 3
- ÉTAPE 2 : Identification mesure de réduction, ressources, calendrier, plan de financement en ateliers avec le Comité de Direction
- ÉTAPE 3 : Valorisation de la transition pour le passage à l'action.

COÛT TOTAL
(après subvention)

< 250 salariés : 4 000 €

250 à 500 salariés : 6 000 €

LIEN <https://diagdecarbonaction.bpifrance.fr/>

ACT initiative

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Toutes entreprises ayant réalisé un BEGES (- de 2 ans)

Ouvert toute l'année

DISPOSITIF UE / ADEME

Développer la stratégie bas carbone d'un groupe d'ici à 2050

- ACT PAS-À-PAS : méthodes/outils pour définir la stratégie
- ACT ÉVALUATION : évaluer la stratégie par rapport au secteur

COÛT VARIABLE
selon la taille de l'entreprise

LIEN <https://actinitiative.org/fr/>

Prêt Vert ADEME

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
TPE - PME (créée il y a plus de 3 ans)
Ayant bénéficié d'un diagnostic
« Diag Eco-Flux » ou d'une aide de
l'ADEME au cours des 3 dernières
années

DISPOSITIF BPI / ADEME

MODALITÉS :

Projet de transition énergétique et écologique :

- maîtriser et diminuer ses impacts environnementaux
- améliorer sa performance énergétique
- investir dans la mobilité zéro carbone
- innover dans des produits et services respectueux de l'environnement.

FINANCEMENT :

- Aucune sûreté sur les actifs de la société, ni sur le patrimoine du dirigeant
- Montant : de 10 000 € à 1 000 000 €
- Ne peut pas dépasser 50 % du financement total du projet
- Durée : de 3 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

LIEN <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert-ADEME>

Prêt Economie d'Énergie

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
TPE – PME (créée il y a plus de 3 ans)

DISPOSITIF BPI

MODALITÉS :

Financement des programmes d'investissements portant sur l'Efficacité Énergétique :

- Équipements éligibles aux CEE « industrie »
- Prestations, matériels et travaux liés (audit et diagnostic énergétique, installations des équipements, outillage...)

FINANCEMENT :

- Aucune sûreté sur les actifs de la société, ni sur le patrimoine du dirigeant
- Montant : de 10 000 € à 500 000 €
- Ne peut pas dépasser 50 % du financement total du projet
- Durée : de 3 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

LIEN <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Economies-d-Energie-PEE>

AAP Compétitivité énergétiques

DISPOSITIF Région Nouvelle-Aquitaine

MODALITÉS :

Objectif à atteindre : 10 % d'économie d'énergie grâce à la réduction des besoins énergétiques et/ou la substitution d'énergie fossile par des ENR. Pour les entreprises énergivores, possibilité d'atteindre cet objectif via un accompagnement dans la durée, sur plusieurs cycles d'investissement, au travers d'un contrat de partenariat pluriannuel.

Pour atteindre ce seuil, l'entreprise présente généralement, en s'appuyant sur l'audit énergétique, un bouquet d'actions incluant des actions parfois très rentables et d'autres actions à temps de retour plus long.

Actions éligibles centrées sur le process et les utilités visant à :

- Connaître sa consommation d'énergie et élaborer un programme d'actions
- Réduire ses besoins d'énergie (performance énergétique, récup de chaleur perdue,...)
- Substituer sa consommation d'énergie fossile par des énergies renouvelables (ENR)

FINANCEMENT :

- ✓ **Aide financière pour élaborer un programme d'actions** au travers de la réalisation éventuelle d'un audit énergétique non réglementaire **et pour mener des études de faisabilité**
- ✓ **Aide financière pour déclencher l'investissement :** Subvention visant à abaisser le temps de retour des investissements pour qu'ils soient réalisables

Témoignage

Entreprise **RAYONIER AM TARTAS**



Fabrication de pâte à papier

Entre 200 et 249 Tartas (40)

PROJET > Récupération de chaleur fatale sur des fumées de lavage et valorisation en séchoir bois (Investissements réalisés dans le cadre d'un Partenariat Pluriannuel centré sur l'efficacité énergétique)

SUBVENTION RÉGION 1 842 896€ sur un **budget total** de 8 535 118 €

Gain énergétique
25 170 MWh/an

Depuis quelques années, Rayonier Advanced Materials s'est engagé dans un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique du site de Tartas. Le système de management de l'énergie ISO 50 000 mis en place a permis de réduire des pertes énergétiques structurelles et d'identifier un plan d'action pluriannuel. Les capitaux nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'action auraient souffert d'un trop faible retour sur investissement si nous n'avions pas initié en collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine un programme d'accompagnement parfaitement adapté à notre dynamique, tant par sa flexibilité que par sa dimension pluriannuelle.)))

STÉPHANE MARQUERIE
Directeur industriel



Sortie du fossile

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Toutes entreprises utilisant une énergie fossile « hors réseau » (charbon, fuel, gaz propane ...) pour leur process

DISPOSITIF Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec SOLTENA, l'ADEME et l'ADI

CONTEXTE :

- ✓ La substitution énergies fossiles « hors réseau » (charbon, fioul, propane, butane,...) est au cœur de la stratégie de décarbonation des industries. En effet, si cette consommation ne représente que 14% de la consommation d'énergie du secteur industriel aujourd'hui, elle représente 25% des émissions de gaz à effet de serre du secteur.
- ✓ La substitution des énergies fossiles « hors réseau » est un **facteur clé de compétitivité durable des entreprises**, notamment au regard de la volatilité croissante du prix de ces énergies ainsi que des enjeux environnementaux qu'elles induisent.

MODALITÉS :

Plusieurs actions peuvent être proposées selon les besoins de l'entreprise :	FINANCEMENT
Une étude d'opportunité pour identifier les solutions techniques adaptées pour sortir des énergies fossiles et prioriser les meilleurs scénarios technico économiques	Prise en charge intégrale des 30 premières études d'opportunité
Une étude de faisabilité pour la mise en place d'une solution technique	50 % de subvention
Le financement des investissements	De 30 à 70 % des surcoûts d'investissement

LIEN

Pour en savoir plus, voir les contacts Région en dernière page

CORPORATE PPA

DISPOSITIF Région Nouvelle-Aquitaine

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux industriels (seuls ou en groupements) intéressés à s'approvisionner pour partie en électricité renouvelable d'origine locale. Ces contractualisations Green Corporate PPA se font avec de nouveaux actifs de production sur une durée de 15 à 20 ans.

Année 2022
Jusqu'au 31 mai 2022
pour les études
d'opportunité

CONTEXTE :

Au travers des « Green Corporate PPA », les producteurs d'électricité renouvelable peuvent vendre directement leur production au consommateur. Ce nouveau type de contrat offre ainsi la possibilité de contractualiser avec des producteurs d'électricité sur **des contrats long-terme garantissant un prix fixe de l'électricité sur 15 à 20 ans, tout en verdissant sa consommation énergétique.**

Avec cet appel à manifestation d'intérêt, la Région souhaite faciliter l'accès à ces nouveaux types de contrats pour les entreprises industrielles néo-aquitaines tout en permettant l'émergence de nouvelles centrales photovoltaïques sur son territoire.

MODALITÉS :

Les lauréats se verront proposer :

- **Une étude d'opportunité**, intégralement prise en charge, pour définir la stratégie PPA.
- **Une subvention de 50 % pour une AMO** afin de rechercher, négocier et contractualiser un Green Corporate PPA avec de nouveaux actifs renouvelables situés en Nouvelle Aquitaine.
- **Une mise en relation** avec les développeurs de projets de Nouvelle Aquitaine.
- **Une aide au financement** de la centrale retenue ou apport d'une garantie à première demande pourra être apportée au cas par cas (et priorisée pour les PME).

Aides à la décision

DISPOSITIF ADEME ou Région Nouvelle-Aquitaine

Pour plus d'informations, contacter le ou la chargé(e) de mission ADEME ou REGION de votre territoire :

- **Sur le site internet de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine => "Trouver votre contact"**
- **Cf Contacts Région à la dernière page de ce document**

MODALITÉS :

L'aide à la décision de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine soutient la réalisation de projets environnementaux en aidant à la prise de décision grâce à des études préalables.

Ces études sont réalisées par une **structure externe RGE** ou équivalent non liée au bénéficiaire (**indépendante**) et **sans intérêt sur le résultat** (vente de matériel, installation,...).

Les audits réglementaires (obligatoires) ne sont pas éligibles.

2 types possibles :

- ✓ **Diagnostic** : état des lieux techniques/organisationnels avec étude critique et comparaison des solutions envisagées
- ✓ **Accompagnement Projet** : conseil permettant d'accompagner le MAO dans la réalisation et pour les études de faisabilité

Intensité maximum de l'aide à la décision	PE	ME	GE	Plafond de l'assiette
Etudes de diagnostic	70 %	60 %	50 %	50 000 €
Etudes d'accompagnement de projet	70 %	60 %	50 %	100 000 €

CONTACT ADEME :

Sean COQ

Référent Décarbonation Industrie Nouvelle-Aquitaine

sean.coq@ademe.fr

05 56 33 80 13

CONTACTS REGION :

Direction de l'énergie et du climat

Marion Papadopoulo

marion.papadopoulo@nouvelle-aquitaine.fr

05 57 57 73 91

Pour les projets situées dans les départements 33, 40, 47, 64

Sylvie Chappelet

sylvie.chappelet@nouvelle-aquitaine.fr

05 55 45 00 23

Pour les projets situées dans les départements 19, 23, 24, 87

Alice Monier

alice.monier@nouvelle-aquitaine.fr

05 49 55 81 95

Pour les projets situées dans les départements 16, 17, 79, 86